

**CONSEIL DE QUARTIER  
PLENIERE  
8 OCTOBRE 2019**

***La séance est ouverte à 20h15 en présence de :***

Anna, Aurélie, Claire, Marisol, Robert, membres du Collectif d'animation du Conseil de Quartier  
Une trentaine d'habitants

**Élus :**

- Belaïde Beddredine, vice-président du Conseil départemental chargé d'écologie urbaine, et adjoint au Maire de Montreuil
- Riva Gherchanoc, élue de quartier, adjointe au Maire déléguée à la santé, à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations

**Services du Département**

- Véronique Duchemin, Direction de l'Eau et de l'Assainissement – Département de Seine-Saint-Denis - Responsable de l'observatoire de l'hydrologie urbaine (OHU), Direction de l'eau et de l'assainissement et responsable de l'équipe Relation riverains
- Benjamin Julien, Direction de l'Eau et de l'Assainissement – Département de Seine-Saint-Denis, Chef du service études et travaux
- Accompagnés de Karim El Mekacher Direction de l'Eau et de l'Assainissement – Département de Seine-Saint-Denis responsable du chantier côté Département
- et d'Alexandre Giraud – Responsable du chantier côté groupement titulaire du lot Génie civil (NGE)

**Services de la Ville**

- Thierry Moreau – Directeur Général Adjoint, en charge des Services Techniques de la Ville
- Medy Sejai, Directeur de l'Espace public et de la Mobilité
- Jérémy Malfan, Gestion de l'Espace public
- Nathalie Lebrun, Responsable de l'Antenne Marcel Cachin
- Quentin Delmas, Gestion Urbaine de Proximité à l'Antenne Marcel Cachin

\* \* \*

### **Ordre du jour :**

**Le Collectif d'animation introduit la réunion, situe l'ordre du jour dans le contexte de la réalisation du bassin de rétention « Fontaine des Hanots » dont la 2<sup>ème</sup> tranche a débuté durant l'été 2019. A chaque nouvelle étape projetée, depuis plusieurs années, en lien avec la ville et Est Ensemble, le Département en charge de la réalisation du bassin vient rencontrer les habitants pour apporter les informations attendues. Le Conseil de Quartier de décembre 2018 avait été l'occasion pour la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Département de présenter le déroulement des tranches 2 et 3 du chantier, à partir de projections qui se sont précisées à l'issue de la procédure de marchés publics.**

**Dans la perspective de la réunion de ce soir, au cours des dernières semaines, les habitants ont été invités à faire remonter leurs questions et préoccupations afin de permettre aux intervenants d'apporter des réponses concrètes.**

**Claire pour le Conseil de Quartier présente les intervenants de la Ville et du Département et les remercie de leur présence.**

**Belaïde Bedreddine** rappelle qu'à l'origine, deux bassins avaient été envisagés : l'un pour les eaux communales de Montreuil (collecte des eaux usées et pluviales) et l'autre pour les eaux départementales (transport des eaux usées et pluviales). Il a été jugé pertinent de réaliser un bassin unique, de taille plus importante, donc. Entre temps, la commune a perdu la compétence de collecte des eaux usées, transférée à L'Etablissement public territorial Est Ensemble. Les trois financeurs du projet sont le Département de Seine-Saint-Denis, Est Ensemble et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Le secteur de la ville situé en aval du futur bassin souffre régulièrement et de longue date de graves inondations. Outre la collecte des eaux de ruissellement, le bassin aménagé aura pour vocation de dépolluer par décantation les eaux collectées.

**B. Bedreddine** souligne que le changement de pratique et les contraintes imposées maintenant aux constructeurs dans les règles d'urbanisme adoptées par la collectivité sont vitales. L'imperméabilisation des sols qui a prévalu dans le passé simultanément à la densification urbaine est lourde de conséquences. Les bassins de rétention tels que celui de la Fontaine des Hanots ne peuvent qu'être des solutions d'appoint.

**Benjamin Julien** présente le diaporama projeté en séance.

Il décrit le futur bassin enterré de la Fontaine des Hanots, grand volume vide qui recevra les eaux pluviales et qui sera régulièrement nettoyé par un système intégré au bassin, afin que sa capacité hydraulique (21 500 m<sup>3</sup>) soit laissée vide le plus souvent possible. Ce bassin (27 mètres de profondeur) permettra de lutter contre les inondations en cas de fortes pluies et contre les pollutions en conduisant les eaux de pluie en station d'épuration. Il sera alimenté par trois prises d'eau, chacune reliée à un collecteur (prise d'eau rue Ermitage, prise d'eau Bld A. Briand et prise d'eau rue de Romainville).

Depuis la dernière présentation du mois de décembre 2018, un groupement d'entreprises a été désigné par appel d'offres pour **engager la deuxième tranche des travaux**, laquelle a débuté en septembre 2019 et se poursuivra jusqu'en février 2021. Il s'agira de réaliser le bassin en trois phases : réalisation d'une dalle de couverture, terrassement, puis génie civil. Deux locaux techniques seront également aménagés

durant cette tranche de travaux : une armoire électrique à côté du bassin et un local au-dessus du bassin pour accéder aux équipements du bassin.

**B. Julien** présente un plan des différentes prises d'eau qui alimenteront le bassin. Elles s'inscriront dans **la troisième tranche de travaux qui se déroulera dès début 2021 à juin 2022**. Elle sera consacrée aux canalisations conduisant l'eau dans le bassin en évitant la réalisation de tranchées. Un puits sera aménagé à l'angle de l'avenue Paul Signac et du boulevard Aristide Briand. Une canalisation passera sous la rue des Hanots pour rejoindre la rue de Romainville. Une autre canalisation sera mise en place, à 8 mètres de profondeur, le long de l'avenue Paul Signac et le Boulevard Aristide Briand, jusqu'à l'entrée du bassin. Celle-ci passera à 2m sous le collecteur existant, qui fait l'objet d'un renforcement actuellement, pour éviter tout dysfonctionnement.

### **Relations entre le chantier et le quartier :**

Les circulations piétonnières et routières à proximité du bassin sont préservées. Des stationnements ont été neutralisés pour les travaux et un homme trafic gère le passage des piétons. Ce chantier entraîne inévitablement des nuisances, mais celles-ci sont limitées au maximum notamment par des dispositifs réduisant le bruit : usage de bâches phoniques.

Le branchement au réseau EDF a été obtenu, supprimant le recours aux groupes électrogènes. Il n'y aura pas de grue à tour sur le chantier, donc aucun survol d'édifices voisins avec des charges. Les rotations de camions éviteront au maximum les heures d'entrée et de sortie des écoles. Le plateau d'évolution demeure fermé, et le gymnase demeure ouvert pendant les travaux.

Le terrassement (excavation) du bassin aura lieu de juin à septembre 2020. Dix camions feront alors trois rotations par jour pour terrasser.

**L'objectif est la mise en service du bassin avant l'été 2022, afin qu'il soit fonctionnel au moment des gros orages d'été.**

**Véronique Duchemin** explique le mécanisme qui a été mis en place par le Département dès l'origine de ce chantier : il consiste à centraliser en temps réel tous les appels et remontées de problèmes constatés, avec transmission immédiate aux différents interlocuteurs. Elle **invite les habitants à appeler le 01 43 93 65 13 (transféré sur un téléphone portable) pour toute question sur le chantier**. Ils pourront ainsi s'entretenir avec les services du Département. Les habitants sont invités à y laisser leurs coordonnées afin de pouvoir être contactés. **L'adresse mail suivante est également dédiée aux questions des habitants sur ce chantier**

[bassinfountainedeshanots@seinesaintdenis.fr](mailto:bassinfountainedeshanots@seinesaintdenis.fr)

Elle aimerait rencontrer prochainement le directeur de l'école Estienne d'Orves afin de proposer que les enfants puissent visiter le chantier et qu'il y ait des animations pédagogiques en classe en relation avec le bassin. Les deux écoles proches du chantier seront ainsi impliquées. Véronique Duchemin précise en outre que des visites sécurisées pourront être organisées à partir du mois de janvier 2020.

## Échanges avec les habitants

**Un habitant** invite les intervenants à venir constater les premiers désordres occasionnés aux immeubles riverains depuis le début du chantier : fissures sur les murs porteurs et sur le sol d'un bâtiment de la rue des Hanots ; les canalisations d'évacuation d'eaux pluviales se sont remplies de béton ; le sol du garage s'est soulevé, et une fissure de 30 mètres a été observée. Cela a été indiqué au Département, la réponse du Département reste attendue.

**Benjamin Julien** confirme que des injections de coulis de ciment sont actuellement réalisées pour traiter le sol, qui devra accueillir la future canalisation localisée à proximité de l'immeuble (et qui passera entre le bâtiment R+3 de la rue des Hanots et le gymnase), ce qui a occasionné le problème exposé par ce riverain. Le Département et l'expert du tribunal ont été saisis par des habitants ayant constaté des fissures chez eux. L'expert du Tribunal pour la phase 2 a réalisé son constat le 30 septembre dernier, en présence des habitants l'ayant sollicité et en présence de représentants du Département. La dalle a effectivement subi un soulèvement et des fissures. Suite à cela, l'entreprise réalisant les travaux a changé de méthodologie pour faire baisser la pression de la technique employée. Aucune solution ne pourra être trouvée pour les habitants ne sollicitant pas le passage de l'expert (à l'intérieur de leur domicile ou dans les parties communes selon les cas) pour un constat.

En effet, les riverains doivent s'adresser à l'expert pour qu'il puisse réaliser son constat, attester de la responsabilité du Département afin inviter le Département à réparer.

**Plusieurs habitants** font état de dégâts des eaux occasionnés dans leur lieu de résidence par le chantier situé à proximité.

**Benjamin Julien** rappelle que l'expert est un tiers nommé par le tribunal, qu'il est mandaté pour gérer les litiges entre le Département et les riverains. Il s'agit donc d'un professionnel qui ne saurait être suspecté de parti-pris et que les habitants ont tout intérêt à solliciter.

**M. Belaïde Bedreddine** ajoute que les préconisations de l'expert seront suivies par le département, qui n'a aucun intérêt à multiplier les procédures judiciaires. Il importe donc de signaler tout désagrément à l'expert dès que possible. Le chantier en cours étant complexe, puisqu'il se déroule en site très contraint, il n'est pas exempt de possibles désagréments, même si tout est fait pour qu'ils soient limités et contenus.

**Un habitant** responsable d'une association sportive utilisant le gymnase d'Estienne d'Orves précise que le gymnase a aussi souffert puisque le sol le long du gymnase a été soulevé. En outre, du fait des travaux, le gymnase est plus difficile d'accès à cause des barrières de chantier. Cet habitant demande ce que compte faire le Département pour la future entrée du gymnase et quels aménagements de surface sont prévus.

**M. Belaïde Bedreddine** ajoute que les intérêts du gymnase municipal seront défendus par la Ville puisqu'il lui appartient. La Ville veillera donc à ce qu'il soit remis en état.

**M. Thierry Moreau** précise que les aménagements du plateau en surface du bassin seront décidés plus tard et en concertation avec les riverains et le Conseil de quartier.

**Une habitante** demande des précisions sur la relation entre le bassin de la Fontaine des Hanots et les eaux souterraines.

**Benjamin Julien** répond que le bassin a vocation à récupérer les eaux de pluie transitant par les égouts et non les eaux de la nappe phréatique.

Par ailleurs, Karim El Mekacher précise que le rû canalisé, découvert durant la phase 1, sera rétabli autour du bassin par une canalisation. Il n’y aura donc plus à pomper l’eau du rû puisque celle-ci sera simplement redirigée.

**Une habitante** du boulevard Paul Vaillant-Couturier demande quelles sont les zones affectées par les inondations lors de fortes pluies. Elle ajoute que cet été, de graves inondations dues à des intempéries ont eu lieu sans que la Mairie n’ait été en capacité d’apporter des réponses aux habitants sinistrés.

**Thierry Moreau** explique que sa compétence assainissement a été transférée à Est Ensemble.

Ce nonobstant, la Mairie traite les demandes et les aiguille vers Est Ensemble lorsqu’il s’agit de son réseau, et vers le Département lorsqu’il s’agit du réseau départemental.

**Un habitant** demande quels seront les impacts de l’installation des importants collecteurs prévus dans le cadre du chantier.

**Benjamin Julien** répond qu’il s’agira de travaux souterrains, mais que des puits seront aussi nécessaires. Toutefois, la canalisation qui reliera ces puits avenue Paul Signac sera installée à une profondeur d’environ 8 mètres par le biais d’un tunnelier qui opérera de manière souterraine. Cela n’aura donc pas d’impact sur les piétons ni sur la circulation des véhicules, mais les deux zones de stationnement seront neutralisées pour être affectées au chantier. Au carrefour Signac/Briand, un puits sera aménagé et une partie du boulevard Aristide Briand sera utilisée pour les installations de chantier.

**Un habitant** demande si la circulation de la rue de Romainville sera modifiée du fait qu’un trou important y sera creusé pour la réalisation d’une prise d’eau.

**Benjamin Julien** répond que cette partie du chantier fait actuellement question et qu’il est envisagé de déplacer la prise d’eau initialement prévue à cet endroit afin de réduire les nuisances.

**Thierry Moreau** ajoute que le captage de la rue de Romainville est important dans le dispositif, car en cas d’orage, des torrents d’eau peuvent se déverser jusque dans le bas de la rue de Romainville. Des ouvrages de captation d’eau préventifs ont donc été aménagés dans le bas de la rue.

**Une habitante** demande quand les préconisations de l’expert pour la phase 2 des travaux seront communiquées. Elle remarque en outre que malgré les équipements antibruit, le chantier est très bruyant dès 7 heures du matin. Enfin, sachant que de nombreuses places de stationnement seront neutralisées pour le chantier, cette habitante demande si des solutions alternatives de parking sont envisagées.

**Benjamin Julien** répond que le Département se renseignera auprès de l’expert pour connaître la date de rendu de son rapport initial ; cependant l’important est que l’expert soit bien passé chez chaque personne impactée par le chantier. Par ailleurs, il ajoute que le chantier est soumis à un arrêté préfectoral qui limite le bruit entre 7 heures et 22 heures. Les machines thermiques respectent des normes en matière de bruit, mais il n’est pas possible d’empêcher tout bruit sur un chantier.

**Un habitant** demande qu’un avis contradictoire puisse être formulé par les habitants sur les différents sujets problématiques.

**Benjamin Julien** rappelle qu'il est possible de saisir l'expert à n'importe quel moment dès lors qu'il a effectué sa visite initiale.

**Claire** demande si des prévisions d'impact du chantier sur le marché peuvent être données.

**Medy Sejai** assure que le marché ne sera pas interrompu pendant les travaux, car il joue un rôle important dans le quartier. L'implantation nécessaire au fonctionnement du chantier sera réduite au maximum. Toutefois, si le chantier devait empiéter sur une partie du marché, cela serait compensé simultanément par une extension du marché de taille équivalente. Le Département et la Ville travailleront ensemble pour trouver une solution convenable pour les riverains.

**Belaïde Bedreddine** confirme qu'il y aura un impact sur le marché, mais que la pérennité de cette activité commerciale sera inscrite dans le cahier des charges du marché public concernant la phase 3 des travaux.

**Une habitante** demande si une coordination avec les autres services du Département est prévue quant aux travaux du tram qui ne vont pas tarder à commencer. Ces différents travaux impacteront forcément le trajet du bus 129. Il conviendrait de suspendre les rotations de camions au moins pendant la phase critique de destruction du pont.

**Anna** demande par où passeront les camions pour leurs dix rotations quotidiennes durant la phase de terrassement – prévue de juin à septembre 2020.

**Medy Sejai** répond que plusieurs solutions sont envisagées concernant ces rotations. Elles pourraient s'effectuer par le sud ou par le nord. La Ville est en discussion avec le Département quant aux contraintes à prévoir en matière de circulation. Par ailleurs, la démolition de l'autoroute est un peu retardée. Elle devrait être précédée de la construction d'une nouvelle déviation.

**Thierry Moreau** ajoute que le chantier du tram réemploiera tous les matériaux des ouvrages d'art détruits. Il ne pourra donc commencer qu'une fois les ouvrages d'art détruits.

**Belaïde Bedreddine** note qu'il sera important que la ville maîtrise bien ce qui sera construit autour du tramway dans l'avenir afin de ne pas introduire de nouvelles zones imperméabilisées.

**Medy Sejai** assure que les piétons, les cyclistes, les voitures et les bus continueront de circuler librement sur le boulevard Aristide Briand.

**Marisol** demande s'il y aura un chevauchement des chantiers du tram et du bassin de la Fontaine des Hanots.

**Thierry Moreau** répond par la négative.

**Medy Sejai** ajoute que la Ville finance une prestation d'OPC (Ordonnancement Programmation et Coordination des chantiers) afin de s'assurer de la bonne coordination entre les différents chantiers de la ville de Montreuil.

**Marisol** demande qu'il y ait davantage de communication entre l'OPC et les Antennes de quartier et plus de transparence avec le Conseil de Quartier ; par ailleurs elle souhaiterait que les comptes-rendus des réunions de l'OPC soient accessibles.

**Robert** demande s'il est toujours question de procéder à un comptage dans les rues de Montreuil pour évaluer l'augmentation du trafic suite à la fermeture de l'autoroute A186. **Anna** insiste sur l'urgence du comptage et souligne que l'avenue Paul Signac,

depuis la fermeture de la sortie A86, possède une circulation plus importante de camions ne respectant pas les 30 km/heure.

**Medy Sejai** répond que la Ville demande au Département de procéder à ce comptage, mais que cela requiert la mise en place d'un marché public, ce qui demande du temps. Cela sera également utile pour optimiser la durée des feux aux carrefours. M. Moreau rappelle qu'un comptage a été réalisé avant la fermeture de l'autoroute.

**Belaïde Bedreddine** ajoute que les applications internet comme Waze changent les comportements en proposant le passage alternatif par certaines rues qui de ce fait deviennent trop passantes.

**Medy Sejai** précise que le comportement des conducteurs est influencé par le dessin des voies de circulation. Or, l'avenue Paul Signac étant une artère large et rectiligne, la vitesse y est trop élevée malgré quelques ralentisseurs.

Deux réponses sont envisageables : une présence policière et un radar à sanction, mais la ville de Montreuil n'est pas éligible pour l'installation de l'un de ces radars, car l'accidentologie n'y est pas assez forte pour en bénéficier.

Par ailleurs, un programme de résorption des points noirs de la circulation de Montreuil a été mis en place.

**Thierry Moreau** ajoute que la vitesse en ville est de moins en moins tolérable, et que la ville de Montreuil a passé la quasi-totalité de ses axes en zone 30.

Le Département s'est engagé à ce qu'en 2024 au plus tard, toutes les voies départementales, dont celles qui traversent Montreuil, soient cyclables

**Une habitante** estime que la limitation à 30 km/h est peu visible à Montreuil.

**Medy Sejai** répond que les marquages au sol sont onéreux et qu'ils sont réalisés au fur et à mesure de l'entretien de la chaussée par la Ville.

**Claire** souhaite évoquer le problème de la rue Pierre de Montreuil qui est un axe sensible, faisant l'objet de revendications depuis plusieurs années, en raison de sa dangerosité. La vitesse des véhicules y est excessive, les piétons n'y sont pas en sécurité. Différents échanges récents ont eu lieu entre le Conseil de quartier et la ville à ce sujet.

**Thierry Moreau** indique que la ville et le Département y travaillent ensemble. Il s'agit d'une voie départementale, qui est désormais classée en zone 30.

**M.Sejai évoque le projet en cours pour cet axe** : Les traversées piétonnières seront mieux sécurisées qu'elles ne le sont actuellement ; il y aura des mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Au total les passages seront au nombre de 11, les passages existants seront rénovés, de nouveaux passages seront créés. La rue sera dotée de divers aménagements afin de limiter la vitesse des véhicules : entre 4 et 6 ralentisseurs seront installés. Le cheminement piéton sera garanti sur le côté droit (Bel Air) par la pose de potelets. Sur le trottoir opposé, côté Murs à Pêches, le stationnement en bataille pose problème, des potelets seront installés à certains endroits.

En matière de capacité de stationnement pour ce quartier, lorsque la place des Ruffins sera terminée en décembre le marché devrait pouvoir s'y réinstaller et le parking de l'IUT sera rouvert bénéficiant de plus de places et d'une amélioration du terrain.

**M. Moreau** : concernant la piscine des Murs à Pêches, une réflexion est engagée avec Est Ensemble au sujet du manque de stationnement, et pour améliorer l'aménagement du parvis.

**Marisol** demande combien de temps durera le réaménagement de la rue Pierre de Montreuil et quel budget sera dédié à ce réaménagement.

**Medy Sejai** répond qu'il s'agit d'une voie départementale dont le financement sera partagé entre le Département et la Ville. Les ralentisseurs seront réalisés par le Département et l'entretien des passages piétons reviendra à la Ville qui prendra, peut-être, aussi en charge la création de nouveaux passages piétons et les potelets.

**Riva Gherchanoc** considère que sur plusieurs axes de la Ville, les aménagements destinés à réduire la vitesse des voitures s'avèrent très accidentogènes pour les vélos.

**Medy Sejai** répond que dans le cadre du Plan vélo voté par la Ville, il est prévu de développer un maximum de pistes cyclables à Montreuil. Il s'agit aussi de faire avec ce que permet l'espace public. Or, la rue Pierre de Montreuil n'est pas assez large pour qu'une piste cyclable puisse y être aménagée.

**Une habitante** demande si la rue Saint-Antoine sera rouverte.

**Medy Sejai** répond qu'il est prévu de rouvrir en 2023 tous les axes qui ont été fermés lorsque l'autoroute a été créée dans les années 1960. De fait, cet axe est déjà ouvert pour les piétons et les cyclistes, mais il n'est pas très praticable du fait de la présence de gravats.

**Marisol pose la question de l'état des projets de la ville concernant les écoles Estienne d'Orves et Guy Môquet.**

**Thierry Moreau** précise que les travaux concernant l'établissement scolaire interviendront à partir de 2022. Une réunion des parents d'élèves a eu lieu le 3 octobre avec les élu-e-s et services de la ville. Une première rencontre aura lieu dans la semaine du 4 au 8 novembre 2019 avec l'Inspection académique et les fédérations de parents d'élèves. Une seconde rencontre sera organisée entre parents d'élèves et équipes éducatives dans la semaine du 11 au 15 novembre pour aller visiter l'école maternelle Marceau afin de voir comment les travaux y ont été réalisés et aussi pour recueillir des retours d'expérience. Dans la semaine du 18 au 22 novembre aura lieu une réunion des futurs usagers et des parents d'élèves en présence des élus. En fin d'année, des principes auront été arrêtés pour qu'une équipe pluridisciplinaire soit désignée fin 2021 en vue d'une réhabilitation en 2022, pour une rentrée scolaire de la nouvelle école maternelle en 2023 ou en 2024.

*La séance est levée à 22h30.*

**Annexé au présent compte-rendu, le document visuel présenté par le Département.**